

**SYNDICAT MIXTE DES PORTS
DE L'ESTUAIRE DE LA SEUDRE**

*

Ancienne Gare - Place Faure-Marchand
17390 LA TREMBLADE

*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 04 NOVEMBRE 2022

AFFICHÉ LE 07 NOVEMBRE 2022

CS-221104-07

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

017-200077089-20221104-CS-221104-07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/11/2022

Nombre de membres :

- En exercice : 14
- Présents : 09
- Absents : 05
- Pouvoirs : 00

**CS-221104-07 RESTE À RECOUVRER-CRÉANCES ADMISES EN NON VALEUR-BUDGET 2022
DU SYNDICAT MIXTE DES PORTS DE L'ESTUAIRE DE LA SEUDRE**

L'an deux mil vingt-deux, le quatre novembre à dix heures, le Comité syndical dûment convoqué le vingt-six octobre deux mille vingt-deux s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Emmanuel CRETIN, Président du Syndicat Mixte des ports de l'Estuaire de la Seudre.

LES PRÉSENTS :

- M. CRETIN Emmanuel (T) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. LYS Jacques (T)..... Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. MATET Nicolas (T) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. MARY Guy (T) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. DAUGY Emmanuel (S) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
Suppléant de Mme OSTA AMIGO Laurence
- M. PITARD Christian (S) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
Suppléant de M. BARRAUD Vincent
- Mme BALLOTEAU Claude (T)..... Communauté de commune du bassin de Marennes
- M. PETIT Jean-Marie (T) Communauté de commune du bassin de Marennes
- M. PROU Jean (T) Conseil départemental de Charente-Maritime
- Mme. LABARRIERE Fabienne (T)..... Conseil départemental de Charente-Maritime

LES ABSENTS EXCUSES :

- M. SUEUR Christophe (T) Conseil départemental de Charente-Maritime
- Mme PERAUDEAU Marie-Christine (T) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. MARY Guy (T) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. BARRAUD Vincent (T)..... Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. FERCHAUD Pascal (T) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. MALAGNOUX Jonathan (T) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique

° ° ° °

Secrétaire de séance : MARY Guy

° ° ° °

**CS-221104-07 RESTE À RECOUVRER-CRÉANCES ADMISES EN NON VALEUR-BUDGET 2022
DU SYNDICAT MIXTE DES PORTS DE L'ESTUAIRE DE LA SEUDRE**

Rapport :

Le comptable public, chargé du recouvrement des titres de recettes, a communiqué à l'ordonnateur, le Syndicat Mixte la liste des créances irrécouvrables figurant en annexe afin que le comité syndical délibère sur les admissions en non-valeur pour un montant total de 0.42 €. Cependant le fait d'admettre ces titres en non-valeur n'éteint pas la dette et si le débiteur revenait à « meilleure fortune », le comptable public serait en droit d'exiger le paiement des sommes dues. Les montants globaux par exercice des titres en non-valeur s'établissent ainsi :

Exercice 2022 : 0.42 €

Suite à cette présentation :

Vu la loi n°94.504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales,

Vu le Code Général des Collectives Territoriales,

LE COMITE SYNDICAL

- après en avoir délibéré,

DÉCIDE

1°) d'admettre en non-valeur les titres de recettes tels que détaillés dans le document annexé à la présente décision,

2°) d'autoriser le Président à signer tous documents à cet effet.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITE -

- Le Président du Syndicat Mixte
- des ports de l'Estuaire de la Seudre,
-
- Emmanuel CRETIN

